



CQP Trigger points et Dry needling

Diplôme reconnu par l'Ordre des Kinésithérapeutes
Possibilité de prise en charge FIF-PL ou DPC



PAPL FORMATION - 24, RUE SULLY 69006 LYON - 04.37.43.16.21



WWW.PASCALPOMMEROL.FR - PAPLFORMATION@ORANGE.FR

ENREGISTRÉ SOUS LE N° DE FORMATEUR : 82.69.137.39.69

« CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÉMENT DE L'ÉTAT »

SIGNATAIRE DE LA CHARTE DÉONTOLOGIQUE DE L'ORDRE DES MK

AGRÉÉ FIF PL - AGRÉÉ DPC - INSCRIT AU DATADOCK - CERTIFIÉ ISO 9001 & CNEFOP - MEMBRE DU SOFAC

Sommaire

Pages 3 à 4

1. LE CERTIFICAT DE TRIGGER POINT ET DRY NEEDLING

- A. INTRODUCTION
- B. LISTE DES ENSEIGNANTS
- C. NOTRE DÉMARCHE
- D. PUBLIC

Pages 5 à 9

2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A. LE PROGRAMME
- B. LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE
- C. SCOLARITÉ
- D. CADRE LÉGAL
- E. DÉMARCHE SCIENTIFIQUE
- F. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE
- G. VALIDATION DU CURSUS
- H. ÉQUIVALENCE
- I. INSCRIPTION

1. LE CERTIFICAT DE TRIGGER POINT ET DRY NEEDLING

A. INTRODUCTION

La compétence en puncture kinésithérapique ne doit pas être confondue avec l'apprentissage de l'acupuncture chinoise comme énoncé dans nos articles parus dans la revue « Kiné spécifique » en mai et juin 2016 (cf. page 61 : les références justifiées).

Il s'agit uniquement de faire le diagnostic d'une dysfonction musculaire et éventuellement de pncturer le muscle contracturé. Cela reste une technique annexe de la masso-kinésithérapie et n'a aucune similitude avec l'acupuncture à part les aiguilles.

B. LISTE DES ENSEIGNANTS

Les enseignants sont agréés par le Conseil Scientifique après fourniture d'un dossier complet. Ils ont tous validé l'examen de compétence et présentent une expérience de plus de trois an.

CATHERINE Julien, masseur-kinésithérapeute DE, Ostéopathe

JUNG Pierrick, cadre de santé en kinésithérapie DE, diplômé de 2ème cycle en biomécanique, contractuel à la Faculté de Lyon I (Institut Sciences et Techniques de réadaptation), Ostéopathe

POMMEROL Pascal, cadre de santé masseur kinésithérapeute, master II en biomécanique, maîtrise science biologie humaine, ancien moniteur de dissection et chargé de cours à l'université Lyon I.

Enseignants uniquement présents pour le stage de Trigger point :

JACQUEMIN Vincent, masseur-kinésithérapeute DE, Ostéopathe, enseignant à l'IFMK de Siant-Etienne

NAINANI Guillaume, masseur-kinésithérapeute DE, Ostéopathe DO, chargé de cours à l'université Lyon I

C. NOTRE DÉMARCHE

La puncture kinésithérapique consiste à inhiber les contractures mais elle peut également avoir un effet plus général.

La puncture peut s'adresser à des ligaments et à des fascias particuliers.

Le diagnostic repose sur la recherche de contracture ou de la douleur et le traitement de fait sur les muscles pathologiques à raison d'un maximum de 6 punctures environ.

Nous avons publié plusieurs articles (1, 2, 3) expliquant notre démarche :

POMMEROL P. et coll « Bénéfice, risques du programme de Dry Needling »

POMMEROL P. « Technique du Dry Needling 1ère partie », Kinésithér. Scient. 2016, mai 576, pp51-53

POMMEROL P. « Technique du dry needling, 2ème partie », KS N° 578, Juillet 2016, pp 41-42

D. PUBLIC

Masseurs-kinésithérapeutes DE.

Les étudiants doivent se munir d'une attestation responsabilité civile pour la pratique du DN en situation d'apprentissage.

2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'ensemble des cours (présentiels et non présentsiels) a pour but de donner une compétence nouvelle aux MKDE, tout en favorisant le raisonnement clinique et la démarche diagnostique.

Cette formation s'adresse aux masseurs-kinésithérapeutes ayant une attestation d'assurance couvrant la puncture kinésithérapique.

Le stagiaire sera ainsi capable de :

- Connaitre les règles d'hygiène et de bonnes pratiques
- Identifier et d'évaluer les déficiences du patient par l'intermédiaire du bilan diagnostique kinésithérapique
- Déterminer une démarche thérapeutique et d'adapter de techniques de rééducation appropriée dans le domaine du traitement des points gâchettes
- Connaitre les dangers et les actions appropriées face aux événements indésirables
- Transmettre

A. LE PROGRAMME

La formation est composée de quatre stages:

- Trigger point (prérequis) en deux jours
- **Dry-needling 1** Module initial en trois jours
- **Dry-needling 2** Quadrant supérieur et tronc en deux jours
- **Dry-needling 3** Quadrant inférieur et cas cliniques en deux jours

B. LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

C'est une formation pratique et donc technique.

C. SCOLARITÉ

Pour obtenir son certificat, le professionnel de santé doit :

- Être présent à l'ensemble des stages (un stage Trigger Point associé à trois actions DPC minimum)
- et
- Valider l'examen théorique (QCM).

Il lui est possible de réaliser des stages complémentaires notamment pour se constituer un portfolio et réaliser un véritable clinicat (4ème stage de puncture kinésithérapique).

D. CADRE LEGAL

La spécificité est reconnue par l'ordre dans des conditions bien définies (Avis du conseil national de l'ordre du 22 juin 2012 modifié le 25 juin 2015 et relatif aux diplômes, titres et spécificités).

Cette reconnaissance vous permettra de développer une spécificité d'exercice et de l'indiquer sur une plaque supplémentaire conformément à l'article R432I-125.

Pour une validation complète et définitive de la spécificité, il faut valider l'examen de compétence organisé par le Collège de la Masso Kinésithérapie.

Après l'examen de compétence du CMK, vous devez demander à votre CDO l'autorisation définitive d'avoir la spécificité. Vous avez 4 ans de pratique autorisée à la fin de votre formation.

Pendant les stages et après la délivrance par PAPL Formation, vous avez une autorisation de pratiquer le Dry Needling pendant 4 ans et après notification par écrit à votre assurance (RCP).

E. DÉMARCHE SCIENTIFIQUE

Chaque stage possède une bibliographie propre. Il existe un temps d'évaluation des pratiques professionnelles à chaque stage.

Les articles de recommandations professionnelles sont fournis aux stagiaires sur la plateforme E-learning ainsi qu'une bibliographie importante.

Les techniques utilisées sont soit recommandées, soit à défaut d'un consensus des enseignants.

F. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE

Les formations sont réalisées dans notre centre de formation à Lyon avec des salles de pratique, toutes équipées de tables de manipulation électriques ou à Fréjus-Saint-Raphaël.

Tous ces lieux de stages sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

G. VALIDATION DU CURSUS

Le certificat de stage délivré par PAPL Formation est obtenu après examen écrit (chaque stage possède un QCM) : validation des 4 QCM des quatre premiers stages (1 stage Trigger et 3 stages DN avec une note supérieure à 10 avec fourniture d'un portfolio).

Il ne permet pas une obtention pleine et définitive de la pratique du dry needling ou puncture kinésithérapique et nécessite un avenant de l'assurance RCP.

Il faut passer l'examen de compétences auprès du collège de la masso kinésithérapie.

NB: Le 4ème stage optionnel est un stage de perfectionnement et notamment de Clinicat

Pour compléter la formation et surtout pour réaliser des cas cliniques en parfaite sécurité, il est conseillé de suivre le stage de perfectionnement. Il facilite également le remplissage du portfolio et la présentation du cas clinique. Il existe un stage de pratique de « l'échographie et poncture » pour perfectionner votre geste.

Mode de validation de la spécificité « poncture kinésithérapique »

La validation de la spécificité est obtenue après réalisation du cursus Trigger points et des trois stages obligatoires organisés par PAPL Formation.

La validation est en deux temps:

- **1er temps**

Il faudra que le stagiaire MKDE se présente à un examen coordonné par le Collège de la Massa-Kinésithérapie qui vous délivrera une attestation de réussite d'examen de fin de formation en « dry needling » ou « poncture sèche ».

Cet examen comportera un QCM de 60 questions, une présentation de cas cliniques à partir de votre portfolio et d'une démonstration pratique de poncture.

- **2ème temps**

Une fois l'examen passé et l'attestation délivrée, les professionnels peuvent demander une reconnaissance à leur CDO de leur spécificité.

H. ÉQUIVALENCE

Les demandes seront recevables seulement pour les titulaires d'un doctorat de médecine ou des kinésithérapeutes (DE) ou équivalence du diplôme de kinésithérapeute.

Chaque demande d'équivalence sera examinée par le Conseil Scientifique et devra être réalisé avec un centre de formation validée par le CNO des MKDE.

Le stagiaire en complément de formation doit répondre à la validation des modules et aux mêmes exigences que nos autres stagiaires et au respect du règlement intérieur.

I. INSCRIPTION

Les demandes d'inscription doivent être accompagnées de votre numéro d'ordre, nom, prénom, numéro de RPPS, adresse postale professionnelle, adresse mail et téléphone, après lecture obligatoire des conditions de vente et du règlement intérieur disponibles sur notre site www.pascalpommerol.fr.